



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2022

#### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue le 2 novembre 2022, à 19 h à la salle Jeanne-Gariépy du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), à laquelle sont présents les conseillers suivants : MM. Daniel Forget, Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Alain Otto, Claude Paradis, Sébastien Bazinet et Yves Bélanger (maire de la Municipalité de La Macaza);

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, et la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

La conseillère en relations publiques et développement économique, Mme Marlène Paquin, est aussi présente.

*Cette séance est enregistrée et également disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.*

#### 1. OUVERTURE

##### 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Lacasse, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h.

##### 1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

##### 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière à savoir :

#### 1. **OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 septembre 2022
- 1.5 Période de questions du public

#### 2. **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 3. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

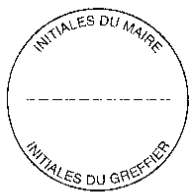
#### 4. **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 5. **GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

- 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2022
- 5.2 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2022
- 5.3 États comparatifs pour l'Agglomération de Rivière-Rouge
- 5.4 Calendrier des séances 2023
- 5.5 Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

036/02-11-2022-A



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2022

#### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

#### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

#### ADOPTÉE

037/02-11-2022-A

#### 1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 septembre 2022 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2022 soit adopté tel que préparé par Mme Catherine Denis-Sarrazin, greffière.

#### ADOPTÉE

#### 1.5 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

#### 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2022

038/02-11-2022-A

### 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

#### 5.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de septembre 2022, totalisant 4 132,70 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

**ADOPTÉE**

039/02-11-2022-A

#### 5.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2022

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois d'octobre 2022, totalisant 5 695,69 \$ soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du *Règlement numéro A-34* et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

**ADOPTÉE**

#### 5.3 ÉTATS COMPARATIFS POUR L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

Les états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2022 et au 31 décembre 2022 de l'Agglomération de Rivière-Rouge sont déposés conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

040/02-11-2022-A

#### 5.4 CALENDRIER DES SÉANCES 2023

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis  
Et résolu à l'unanimité :

De fixer, conformément aux dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023 comme suit :

Date	Heure	Lieu
Mercredi 3 mai 2023	19 h	Salle Jeanne-Gariépy - 1550, chemin du Rapide
Mercredi 7 juin 2023	19 h	Salle Jeanne-Gariépy - 1550, chemin du Rapide
Mercredi 1 <sup>er</sup> novembre 2023	19 h	Salle Jeanne-Gariépy - 1550, chemin du Rapide
Mercredi 6 décembre 2023	19 h	Salle Jeanne-Gariépy - 1550, chemin du Rapide

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié sur le site Web de la Ville et à l'entrée de l'hôtel de ville et qu'il soit transmis à la Municipalité de La Macaza pour affichage conformément au Règlement numéro A-35 concernant les modalités de publication des avis publics de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2022

### 5.4 DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseiller du district numéro 4, M. Alain Otto, dépose au conseil sa déclaration des intérêts pécuniaires.

### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Pierre Alexandre Morin, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 19 h 03.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse, maire

\_\_\_\_\_  
Catherine Denis-Sarrazin, greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse, maire